

Structures d'accueil pour personnes âgées :

Les maisons de retraite ou EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) sont destinées à accueillir des personnes âgées qui ne peuvent demeurer à domicile.

Les hébergements temporaires s'adressent aux personnes âgées dont le maintien à domicile est momentanément compromis. Il s'agit d'une formule d'hébergement limitée dans le temps, et permet :

- aux familles ou au conjoint de « souffler » en confiant à l'équipe professionnelle d'une structure et pour une durée déterminée, la personne âgée
- à la personne âgée de se reposer après une hospitalisation, le temps de retrouver les ressources nécessaires pour revenir à domicile
- une prise en charge de la personne âgée, le temps de l'hospitalisation de son conjoint
- à la personne âgée de se préparer à une entrée définitive en établissement